

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 660, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :            Monsieur    Jean-Claude Milot  
                                  Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
  Thérèse Thivierge, conseillère  
                                  Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Claude Lavoie, conseiller

Sont absents madame Nicole Grenon et monsieur Yan Normandin

Les membres présents forment le quorum.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire. Est présent, M. Alexandre Langlois, manœuvre à l'entretien de la municipalité.

## **2. REPRISE DE SÉANCE / CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis spécial de la reprise de cette séance qui a été ajournée le 29 octobre 2018 à 20h30 a été donné par courriel et par téléphone, à tous les membres du conseil, le 30 octobre 2018, conformément à l'article 152 du Code municipal.

## **3. ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2018-11-165**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, appuyé par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance
2. Reprise de séance / constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Infrastructure
  - 4.1. Résolution concernant une étude pour connaître l'état du réservoir d'eau potable de la municipalité
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

## **4. INFRASTRUCTURE**

### **4.1. Résolution concernant une étude pour connaître l'état du réservoir d'eau potable de la municipalité**

### **Résolution 2018-11-166**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un réservoir d'eau potable bâti en 1982;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la découverte d'une étude de conformité au Règlement sur la Qualité de l'eau potable réalisé en 2003 par la firme VFP Consultant dans laquelle une évaluation dudit réservoir a été réalisée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude recommandait des inspections aux deux ans, et que les derniers travaux de nettoyage et de désinfection ont été réalisés en 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité éprouve ponctuellement, des problèmes de Coliforme dans les résultats d'analyses;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, appuyé par Jacques Lefebvre que la majorité du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires à l'évaluation de l'état du réservoir d'eau potable de la municipalité.

**QUE** les soumissions des différents intervenants pour réaliser l'étude soient acceptées. Elles sont décrites comme suit :

- LABCAN au montant de 2 170\$ (taxes incluses) pour l'évaluation de l'état du réservoir.
- Solution EBL Inc. au montant de 18 970,88\$ (taxes incluses) pour le nettoyage et la désinfection nécessaire pour l'évaluation.
- Échafaudage Plus (Québec) Inc. au montant de 11 681,46\$ (taxes incluses) pour la location et l'installation des échafauds suspendus nécessaires aux travaux.
- Les Entreprises Benoit Gauvin, au montant de 10 922.62\$ (taxes incluses) pour le perçage des trous requis, sur le toit du réservoir, pour permettre l'installation des échafauds.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution 2018-11-167**

**SUR LA PROPOSITION** de Claude Lavoie, appuyé de Thérèse Thivierge, le conseil lève la séance à 19H30.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/  
Maire

/Annie Beaudoin/  
Secrétaire-trésorière